

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste... 35 fr.
Un an... 18
Six mois... 10
Trois mois... 5

OU S'ABONNE :

A SAUMUR.
Chez tous les Libraires.
A PARIS.
Chez DONGREL et HULLIER.
Place de la Bourse, 33.
A. EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

OU S'ABONNE :

A PARIS.
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
14 Septembre 1878.

Chronique générale.

M. de Bismark a eu dernièrement, paraît-il, avec le correspondant du journal anglais le Times, une conversation dont toute la presse s'occupe en ce moment. Voici, à ce sujet, ce que publie le Journal du Loiret, admirablement placé, comme nous l'avons dit maintes fois, pour être bien renseigné :

M. de Bismark, dit notre confrère, aurait raconté que, pour donner l'éveil à M. de Gontaut-Biron, il se servit de l'intermédiaire de M. de Radowitz, qui aurait révélé le danger à l'ambassadeur de France en lui disant : « Savez-vous, monsieur le comte, que la France se relève rapidement, et que la reconstitution de ses forces devient un nouveau sujet d'inquiétude pour nous ? »

Nous pouvons affirmer que M. de Gontaut-Biron n'a pas eu besoin de cette indiscretion et de cette suggestion de M. de Radowitz, notre ambassadeur était déjà éclairé, et ce n'est pas de Saint-Petersbourg que lui vint la lumière.

Quand le général Le Flô reçut l'ordre de parler au gouvernement russe du projet de guerre qu'on prêtait à l'Allemagne, il n'alla pas voir immédiatement le prince Gortschakoff; il courut au palais et sollicita la faveur d'entretenir sur-le-champ l'empereur d'une affaire extrêmement grave.

Grâce à la bienveillance exceptionnelle avec laquelle le czar accueillait toujours le général Le Flô, notre ambassadeur put entrer. En quelques mots il apprit tout au czar.

L'empereur Alexandre parut profondément étonné, et il répondit brièvement, et avec une véritable émotion, au général Le Flô : « On ne vous fera pas la guerre, je vous en donne l'assurance. »

Le général Le Flô lui ayant demandé s'il l'autorisait à transmettre à son gouvernement cette réponse, le czar le lui permit, et le général Le Flô la télégraphia au duc De-cazes. »

On avait annoncé que M. le ministre des finances profiterait de son voyage à Boulogne et à Calais pour s'expliquer au sujet de la conversion du 5 p. 400. Il n'en a rien été. On attribue ce silence aux injonctions très-catégoriques du journal de M. Gambetta, lequel a formellement interdit au ministre des finances de s'expliquer sur cette question. Et les républicains parlent d'un gouvernement occulte ! Il existe, en effet, non point à l'Élysée, mais au domicile de M. Gambetta.

Il se manifeste un grand mécontentement aujourd'hui parmi les exposants français qui sont indignés de la façon dont on agit vis-à-vis d'eux, alors que le gouvernement a fait connaître aux commissaires généraux étrangers les récompenses qui étaient accordées à leurs nationaux. Les exposants français, qui n'ont pas reculé devant les sacrifices qu'on leur demandait, sont renvoyés aux calendes grecques.

On écrit de Lille :
« Il vient de se passer ici un fait qui témoigne à la fois des souffrances de la classe ouvrière et de son excellent esprit. A la nouvelle de l'arrivée de M. de Freycinet dans notre ville, les ouvriers des manufactures s'étaient donné le mot pour profiter de la circonstance et se réunir à l'effet de présenter au ministre des travaux publics leurs plaintes sur le triste état auquel l'industrie est réduite; mais c'eût été là une démonstration d'une impression désagréable pour M. le ministre, et les patrons, faisant valoir cette considération, ont obtenu des ouvriers qu'ils renonceraient à leur manifestation et qu'ils leur laisseraient à eux le soin d'in-

former le gouvernement de l'état de leurs souffrances. Ainsi fut fait, les ouvriers ont laissé à leurs patrons le mandat de les représenter auprès de M. de Freycinet. »

L'Agence Havas publie la note que voici :

Plusieurs journaux donnent des détails sur les conditions d'un emprunt qui devrait être prochainement émis par la Ville de Paris.

Ces informations sont inexactes; aucun projet de cette nature n'a été soumis au conseil municipal qui, d'ailleurs, ne doit se réunir que dans le courant du mois d'octobre. »

Le Journal de Bordeaux dit qu'à l'occasion du congrès socialiste les ambassadeurs d'Allemagne et de Russie auraient fourni à la police française des renseignements très-explicites et auraient poliment invité le gouvernement à intervenir dans des agissements qui sont tout simplement des conspirations.

M. HABENECK.

M. le sous-préfet de Carpentras a eu le secret de fixer sur lui l'attention publique. Tout ce qui se rattache à ce personnage a acquis un intérêt de curiosité qu'un journal aurait tort de négliger pour l'amusement de ses lecteurs. C'est à ce titre que nous reproduisons les renseignements suivants du Courrier du Havre; ils ne seront pas un des articles les moins curieux des états de service de cet agent émérite d'une République aimable et courtoise. Nous lisons dans ce journal :

Cet ennemi des Dominicains, qu'il ne connaît que par leur « histoire » ne pouvait qu'être l'ami des radicaux et des pires. Rochefort lui fut même cher à ce point que, pour le défendre, il n'hésita pas un jour à injurier tout un conseil de guerre.

Il est bon de rappeler cette histoire et de jeter un peu de jour sur ce personnage. A

cette époque, c'était en 1872, il était correspondant du journal le Havre et lui envoyait des lettres signées Busca; Rochefort, condamné, allait partir pour la Nouvelle-Calédonie, d'où il est, hélas! revenu. Il feignait la maladie, la faiblesse. Le mot d'ordre était donné, et pas un des écrivains radicaux n'omit de s'apitoyer sur la position de cet intéressant personnage.

C'est alors que Busca, alias Charles Habeneck, écrivit la lettre suivante, qui parut dans le Havre, à la date du 27 mai 1872 :

« Le bruit court aujourd'hui d'une commutation de peine pour Rochefort. Ceux qui sont restés à Paris, pendant la Commune, savent qu'il a été le seul à protester contre les otages, contre les condamnations à mort. Tous ceux qui n'avaient pas fui devant le danger lui doivent un peu de la vie. Et voilà l'homme que l'on expédie malade, en Nouvelle-Calédonie, alors que l'Empire est libre. C'est scandaleux, c'est injuste. Rochefort, qui n'a jamais été de la Commune, qui a protesté contre elle, est déporté, et M. Courbet a six mois de prison! C'est indécent.

La condamnation de Rochefort n'a été qu'une satisfaction donnée à la police impériale, en épavelettes et en casse-têtes.

M. Rouher n'aura pas peu contribué à la commutation de peine de Rochefort.

Busca. »

Le conseil de guerre insulté par le personnage qui est aujourd'hui sous-préfet de Carpentras s'émut de cette odieuse attaque, et, à l'unanimité, tous ses membres déposèrent une plainte entre les mains de l'autorité civile.

A la suite de cette plainte, M. Habeneck comparut devant la cour d'assises de la Seine-Inférieure, à la date du 48 novembre 1872, et le jury se prononçant affirmativement sur toutes les questions qui lui étaient posées, M. Habeneck, le sous-préfet radical actuel, fut condamné à trois mois de prison et cent cinquante francs d'amende, pour outrages à un conseil de guerre.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA PUPILLE DE SALOMON

PAR Mlle MARTHE LACHÈSE

(CAMILLE DE GÉRANS)

(Suite.)

— Je suis surprise, je suis charmée, dit Alice en reprenant sa place dans la salle à manger. J'ai rencontré une ravissante enfant qui, au milieu des œuvres de M. Salomon, semblait une de ces blondes saintes animées tout à coup et descendue sur terre. Elle m'a dit être la pupille de ce bon M. Barthélemy.

— Ah bah ! interrompit le banquier.

M. Lebrun haussa les épaules.

— Vous devez reconnaître la mon beau-frère, dit-elle. Dans notre position, aller ainsi, sans réflexion, accepter ou demander (car je ne sais trop comment tout cela s'est fait) la tutelle d'une enfant de onze ans, sans ressources...

— D'où vient cette petite fille ?

— Hé, c'est la fille de Louis Le Nadec, un ancien ami de mon beau-frère. Vous n'avez peut-être pas souvenir, Monsieur, d'un pauvre here qui travaillait dans les bureaux de la marine ?

— Mais si, parfaitement, je me rappelle un Le Nadec que je rencontrais souvent chez la vieille M. de Kerlo. On l'appelait ainsi d'ordinaire, mais, en réalité, il était bel et bien le dernier des comtes de Kemper.

— Eh bien ! c'est cela.

— Marié depuis à une Gaël ?

— C'est cela, vous dis-je. De la misère à droite et à gauche. Ils sont morts, elle depuis longtemps, lui mardi dernier, et Barthélemy n'a rien deviné de mieux que d'amener ici leur enfant.

— Diantre ! Madame Lebrun, s'écria le banquier, savez-vous que vous possédez là une des filles les plus nobles de France, issue de deux races royales, et je crois même que les Gaël comptaient des leurs dans le collège des druides.

— Je m'en moque bien, répondit Rosa dont l'irradiation commençait à se faire jour à mesure que, devant elle, on rehaussait les avantages possédés par Christine. J'aimerais mieux savoir que ses parents ont tous marché en sabots sur la lande que d'entendre dire qu'ils ont porté couronne et de voir que leur fille doit me demander du pain.

— Chut ! dit Alice, voici M. votre beau-frère.

La porte de l'appartement venait en effet de se

fermer et Salomon se dirigeait vers son atelier.

— Barthélemy, cria M. Lebrun.

L'artiste se retourna.

— Monsieur Benoit ! Mademoiselle Alice !

Des sourires pleins d'affection, des : « Comment cela va-t-il?... Cher Monsieur Salomon !... Quel plaisir de vous voir ! » s'entre croisèrent pendant le premier moment.

— Je vous ai rapporté votre ébauche, intacte, respectée, dit la jeune fille. Hélas ! je ne puis attendre que vous reveniez la chercher aux Frénes comme nous l'avions pensé.

— Vous vous absentez ?

— Non, dit solennellement M. Benoit, il s'agit de choses graves et j'attendais que vous fussiez là, mon cher Salomon, pour faire part de la grande nouvelle. Allons, voici Alice qui recommence à rougir. Elle a pourtant voulu m'accompagner chez son ancien maître. Vous saurez donc, mes bons amis, que je vais marier cette enfant-là.

— Ah ! s'écrièrent à la fois Salomon et Rosa.

— Oui, continua le banquier. Je suis content, je ne le cache pas. Mon futur gendre est de bonne famille, fort bien de sa personne, entendu aux affaires. Oh ! je n'ai voulu négliger aucune précaution ; j'ai attendu, j'ai étudié, j'ai épié, si je puis ainsi parler. Je n'ai pu découvrir aucune mauvaise habitude, et chaque renseignement, au contraire, m'a confirmé dans la bonne opinion que je tenais

à avoir du mari de mon Alice. C'est donc en toute sécurité que j'accorde ma fille à M. Léopold Montferrier.

— Un jeune homme charmant ! s'écria Rosa. Je le vois souvent passer à cheval. Une tournure des plus distinguées ! On le dit généreux, spirituel, fin causeur. Je vous fais bien mes compliments, Mademoiselle.

— Soyez heureuse ! ajouta Salomon en serrant la main de son ancienne élève.

— Je l'espère, répondit Alice dont le modeste embarras embellissait le gracieux visage. Mon père n'a cherché que mon bonheur dans cette union, et, moi, je me suis reposée sur lui du soin de choisir le compagnon de ma vie. Tel qu'il me le présente, je l'accepte volontiers. Sous une si chère sauvegarde, je puis avoir confiance dans l'avenir.

— Que j'aime entendre une fiancée s'exprimer ainsi ! s'écria Salomon. Sous cette réserve on sent la satisfaction du cœur au moins autant que l'obéissance filiale. Ah ! oui, ce doit être un beau jour que celui qui lie pour jamais deux êtres qui se sont compris, qui se sont voués une entière tendresse !... Quelle fraîcheur dans ces aveux timides, dans ces rêves à deux !...

— Mais, mon cher, interrompit en riant le banquier, si vous appréciez à ce point le bonheur conjugal, pourquoi ne l'avez-vous donc jamais cherché pour vous-même ?

» Tel est le citoyen sous-préfet de Carpentras, et l'armée n'a qu'à bien se tenir avec lui!

» Le lendemain de la publication de la lettre qui lui valut cette juste condamnation, le citoyen sous-préfet adressait à son journal une lettre dont nous reproduisons la fin. Il avait jusqu'alors signé ses articles *Busca*.

« Et maintenant, puisque vous me dites qu'il sera agréable à vos lecteurs qu'on enterre *Busca*, portons-le au cimetière, en souhaitant aussi bon accueil à ce bavard de... »
CHARLES HABENECK.

» Tel est l'écrivain, tel est l'homme.
» Nous ne voulons rien ajouter à un qualificatif qu'il a trouvé bon de joindre à son nom.

LA FIN D'UN SCANDALE.

Par décret publié à l'*Officiel*, M. Habeneck, sous-préfet de Carpentras, est mis en disponibilité et remplacé par M. Bouchet-Doameucq, sous-préfet d'Apt.

On lit à ce sujet dans le *Temps*:

« Nous apprenons que le Président de la République a signé la mise en disponibilité de M. Habeneck, sous-préfet de Carpentras.

» Les motifs qui ont décidé la mise en disponibilité de M. Habeneck seraient, paraît-il, la forme de la lettre adressée par le sous-préfet de Carpentras au supérieur des Dominicains de cette ville. »

On n'a pas été sans remarquer le silence gardé par presque tous les journaux républicains sur la scandaleuse lettre du citoyen Habeneck. Le *Voltaire* en a dit quelques mots, mais on a pu remarquer qu'il s'occupait moins de la lettre en question que des réflexions publiées à ce sujet par l'*Assemblée nationale*. Le *Rappel* en a parlé seulement jeudi matin, mais vaguement, en restant dans des considérations générales de soumission aux lois. La *Marseillaise* et la *Lanterne* ont été les seuls journaux qui aient soutenu le sous-préfet de Carpentras.

En revanche, tous les journaux conservateurs ont été indignés du style et des procédés du citoyen Habeneck.

Le gouvernement a eu un mouvement de pudeur en présence des actes de ce sous-préfet, qui a déjà subi une condamnation pour outrages à l'armée; mais le ministère se décide bien tard à prendre une mesure que réclamait depuis si longtemps l'opinion publique, et on peut lui faire remarquer, avec le *Français*, que s'il avait agi tout de suite après avoir connu la lettre au supérieur des Dominicains, ou mieux encore après la circulaire qui l'avait précédée de plusieurs jours; s'il n'avait pas attendu que l'indignation publique, chaque jour grossissante, secouât son inertie volontaire et lui forçât la main, il y eût gagné de n'avoir pas vu révéler dans quels rangs il allait prendre ses sous-préfets, et les prendre en sachant bien

ce qu'ils étaient; car M. Habeneck, s'il n'avait pas de renommée, avait une réelle notoriété dans le monde de la presse radi-cale.

Les *Tablettes d'un Spectateur* ont reçu de Carpentras la dépêche chiffrée suivante:

« Informé hier de sa disgrâce, M. Habeneck a adressé une lettre à M. de Marcère dans laquelle il déclare « qu'il maintient, dans les termes et le fond, sa lettre aux Pères Dominicains, et se plaignant tristement d'être lâché par le ministère. »

Avec cette attitude, M. Habeneck pose sa candidature à la députation ou au Sénat. Il peut compter sur un succès complet.

On signale l'apparition du choléra en Corse dans le pénitencier de Casabianca, qui compte un effectif de 800 détenus.

A ce moment, où les radicaux font une guerre incessante aux corporations religieuses et aux sœurs de charité, on lira avec une vive émotion le récit des actes de dévouement accomplis par les religieuses de la Nouvelle-Orléans, désolée par la fièvre jaune.

Nous lisons à ce sujet dans le *Courrier des Etats-Unis*:

« Je dois mentionner ici l'héroïsme des sœurs de charité; leurs soins sont infatigables, leur douceur n'est jamais troublée par les nuits passées sans sommeil et l'attention constante qu'elles apportent aux demandes des malades et aux prières des agonisants. J'ai vu les mêmes sœurs continuant jour et nuit leur œuvre.

» Elles portent les remèdes sur elles, et ne se contentent pas de soigner les malades, elles désinfectent les maisons. J'ai vu également plusieurs ecclésiastiques donnant des preuves du même dévouement, et l'un d'eux n'a pas quitté ses vêtements pendant trois jours.

LA MORT DE NOBILING.

Plus heureux que tant d'autres grands coupables, l'assassin de l'Empereur Guillaume vient d'échapper par une mort naturelle à un supplice infamant.

Si sa malheureuse famille a le droit de s'en féliciter, il faut regretter que cette mort inattendue mette fin à une instruction criminelle qui aurait sans doute jeté quelque lumière sur les ténébreux complots socialistes dont l'Allemagne est aujourd'hui le foyer.

Mais il est probable que l'enquête ouverte depuis l'attentat aura déjà recueilli de nombreux témoignages, et l'on saura bientôt si Nobiling avait des complices ou s'il a mérité son crime.

Etranger.

Le ministre de la marine et des colonies a reçu hier matin du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie le télégramme suivant:

« Sydney, 12 septembre.

» Quatre colonnes parties de Moindou, Uroï, Funway et Canala ont surpris les révoltés le 4^{er} septembre. Le chef Allai et son fils, Baptiste, tués; de notre côté, un Canaque blessé. »

Nous rappellerons que, dans un rapport du 6 juillet, le gouverneur annonçait que, lors des assassinats commis à la Foa, le 24 et le 25 juin, les Canaques révoltés étaient conduits par le chef Allai. Ce chef énergique et intelligent, qui n'avait jamais voulu se soumettre entièrement à l'autorité française, était considéré comme l'instigateur et l'âme de la rébellion.

Il est bon également de remarquer, à propos des nouvelles rapportées par divers journaux, que le commandant Olry, dans son télégramme du 5 septembre, publié au *Journal officiel* du 7, a soin de faire au ministère de la marine la recommandation ci-après:

« Défiiez-vous des exagérations de renseignements qui n'émanent pas directement de moi. »

De Serajevo, on écrit que les autorités autrichiennes ayant découvert une grande conspiration chez les musulmans, qui avait pour but d'incendier, pendant la nuit, tous les édifices publics, casernes et monuments, et massacrer les Autrichiens, sont parvenus à arrêter les trente principaux conspirateurs dont quatorze ont été fusillés.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LES GRANDES MANŒUVRES.

M. le général du Barail, qui doit commander les grandes manœuvres dans le département de la Vienne, est arrivé jeudi à Poitiers, par le train direct de 5 heures. Il est aussitôt reparti en voiture pour Ligugé.

Mercredi étaient arrivés plusieurs officiers d'état-major et un officier suédois de la garde qui doit suivre les grandes manœuvres.

D'autres officiers de nationalité étrangère sont également attendus sous peu de jours.

Quelques accidents s'étant produits dans les lycées et les collèges pendant les exercices du trapèze, la commission de gymnastique a adressé au ministre de l'instruction publique un rapport concluant à ce que les élèves ne fassent plus les exercices du trapèze avant l'âge de onze ans, et à ce que les maîtres soient invités à s'en tenir strictement, dans leurs leçons, à l'enseignement des exercices de trapèze indiqués au programme. Une circulaire ministérielle fait

Ainsi que l'avait conseillé le Père Recteur des Jésuites, interrogé par Salomon, Christine entra peu de jours après chez les religieuses de Sainte-Ursule à titre de demi-pensionnaire.

Prévenue par Alice, la Supérieure avait su adoucir les conditions de telle manière que la fierté de Salomon fut ménagée autant que ses intérêts. Ravi d'un solution si convenable des choses, il conduisit le matin sa pupille au couvent et la ramena le soir au logis quand il y rentrerait lui-même.

Le mécontentement de Rosa ne connaissait plus de bornes. Elle voyait des frais nouveaux être imposés et perdait en même temps l'espoir de réduire l'enfant au rôle humiliant qu'elle lui avait secrètement destiné.

Elle ne pouvait que saisir de temps en temps une occasion de redire à l'orpheline de ces paroles d'auprès plus douloureuses pour ceux qui les reçoivent qu'ils sentent la joie haineuse de ceux qui les prononcent.

L'enfant, cependant, paraissait heureuse près des religieuses qui, chaque jour, constataient en elle une sagesse précoce et une instruction d'une étendue singulière, surtout lorsqu'on songeait qu'elle la devait entièrement à un père infirme et obligé à de continuel travaux.

Ainsi s'organisait sur de nouvelles bases la vie des habitants de la rue de Briord.

(A suivre.)

part de ces observations aux recteurs, et les engage à les transmettre à qui de droit.

L'*Union bretonne* dit que de grands ravages sont causés par l'oidium sur les treilles de la Loire-Inférieure. Dans tout le département, pour ainsi dire, les grappes sont atteintes par la maladie, et le raisin de table n'existe plus qu'à l'état de souvenir. Jamais on n'avait vu le fléau sévir avec une aussi grande intensité et d'une façon aussi générale.

POITIERS.

Le *Journal de la Vienne* annonce que M. Gustave Saurin, ancien imprimeur, vient de succomber à l'âge de 75 ans.

M. Saurin était le beau-frère de M. Césbron, député de la Vienne, et était allié à la famille de M. Segris, ancien ministre.

Pendant sa longue carrière comme imprimeur à Poitiers, M. Saurin acquit, ainsi que son frère, qui le secondait dans ses intelligents travaux, l'estime et la considération de tous ceux avec lesquels il était en relation. Il laisse, attaché à la vieille presse poitevine, un nom des plus dignes qui ne peut être oublié.

M. Saurin avait pris des mains de M. Catinéau, en 1828, le *Journal de la Vienne*, et il lui avait donné une impulsion nouvelle en 1840.

En 1846, M. A. Dupré succéda à M. Saurin, dans la possession et la direction de l'imprimerie et du *Journal de la Vienne*.

Nous avons entretenu nos lecteurs de l'affaire des Frères des écoles chrétiennes de Lambézellec (Finistère) qui, nonobstant une ordonnance de référé, rendue par M. le président du tribunal civil, le 29 août dernier, avaient été, le lendemain même, expulsés de leur maison par le sous-préfet, en même temps que l'huissier chargé de faire exécuter ladite ordonnance.

Nous apprenons que ces Frères viennent d'y être réintégrés, le 40 de ce mois, en vertu de la même ordonnance.

Force est donc restée à la loi...

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont priées de solder le deuxième terme payable en septembre.

GLANES DE L'EXPOSITION.

26^e LETTRE DE PARIS.

Exposition de l'Algérie et des Forêts (Parc du Trocadéro).

Le Palais Algérien est un des côtés pittoresques de l'Exposition par sa nature toute spéciale et son architecture particulière.

C'est un Caravansérail de 35 mètres de façade sur 50 de profondeur, ayant à ses angles quatre tours mauresques; l'une d'elles, de 30 mètres de hauteur, forme le minaret, dont les ornements sont copiés sur la mosquée d'El-Mansoura.

Le monument, d'ailleurs, est lui-même une copie des mosquées du XIV^e siècle; et sa porte principale représente le portail de la fameuse mosquée de Sidi-Bou-Medine, à Tlemcen.

Quatre galeries à arcades mauresques, de 7 mètres de large sur 6 de haut, renferment tous les produits exposés, minerais, tabacs, textiles, bois, armes, animaux, pierres, marbres, etc., ayant à leur centre un jardin de palmiers et de lauriers-roses apportés d'Alger, et au fond un salon algérien, décoré avec un luxe inouï de glaces, de vases d'argent et de cuivre, et qui reçoit le jour d'en haut.

Partout des inscriptions arabes, et sur les plafonds et les murs des peintures de goût et des écussons.

C'est une revue complète de notre colonie et de ses richesses, et surtout de ses bois de construction, de ses marbres si renommés et de ses armes tout incrustées de nacre et d'ivoire; et l'on y admirera de superbes trophées, qui nous ont été envoyés de nos trois provinces d'Alger, d'Oran et de Constantine.

Le Palais Algérien est entouré de boutiques, cafés, etc., où se vendent et se débilitent les produits du pays; et c'est à l'entrée que l'on voit cette petite colonie d'Arabes, dont nous avons déjà parlé, effectuant ses travaux de maroquinerie sous les yeux du public.

— Mon Dieu! je ne sais pas. On s'oublie comme cela dans la monotonie de l'existence. Les années succèdent aux années: un beau jour, on se voit des cheveux gris, on sent qu'on a fini son rôle dans ce bas monde. Et puis, pour contracter une pareille union, il me semble qu'il faut tant s'aimer!... et si bien se connaître! ajouta-t-il.

Le souvenir des déceptions d'Alphonse venait de se présenter à son esprit.

Rosa le regarda: M. Benoît sentit qu'il était temps de reprendre le dé de la conversation.

— Notre mariage aura lieu le 30 mai, dit-il. Une fois que les choses sont décidées, moi j'aime qu'elles se terminent sans retard. Les quatre semaines qui nous restent suffiront bien pour les préparatifs. Et maintenant que notre grande nouvelle est annoncée, il nous faut prendre congé de vous. Vous allez déjeuner; nous-mêmes nous sommes pressés...

— Et je vous ai fait m'attendre bien longtemps! soupira Barthélemy. Que voulez-vous? Je suis dans un grand embarras. Je suis devenu tuteur...

— Nous le savons.

— Vous le savez? vraiment! eh bien, tant mieux, j'aurais regretté de vous voir partir avant de vous mettre au courant de la chose. Que n'ai-je le temps de vous présenter ma Christine!

— Je l'ai vue, dit Alice avec un sourire qui valait un éloge.

— Vous l'avez vue? Où cela? Mais racontez-moi

donc...

— Quand je suis allée ranger votre ébauche, l'enfant était assise devant des gravures.

— Ah parfait! je comprends. Eh! oui, la pauvre petite, il fallait bien qu'elle eût de quoi s'amuser pendant que j'étais absent. Je calcule, je réfléchis, et je consulte aussi. C'est cela qui m'a retardé. J'ai trouvé le Père Bernard, je lui ai avoué mon incertitude. Il me conseille de mettre ma pupille dans un externat religieux, chez les dames Ursulines par exemple. Elle s'instruira ainsi sans me quitter.

— C'est une idée parfaite, dit le banquier en se levant. Je l'approuve fort.

— Et, si vous le voulez, je pourrai recommander votre pupille à la Supérieure que je connais, ajouta Alice.

— Vraiment! pour qu'elle soit bien soignée, qu'elle ne manque de rien...

— Pendant les classes, n'est-ce pas? ricana M^{lle} Lebrun.

— Allons! voilà qui va encore peser dans la balance.

— Eh bien! quand vous le voudrez, vous n'aurez qu'un mot à me dire et je serai à votre disposition.

Alice franchit le seuil de l'appartement en achevant ces mots: dans l'escalier en spirale, le frôlement de sa robe de soie et les pas nerveux du banquier cessèrent bientôt de se faire entendre.

Etudes de M^e VINCENT LE RAY, avoué à Saumur,
Et de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

VENTE SUR LICITATION, EN DOUZE LOTS, DE DIVERS IMMEUBLES

Situés commune de Gennes et commune de Trèves-Cunault.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, le dimanche treize octobre mil huit cent soixante-dix-huit, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-sept juillet mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré ;

Aux requête, poursuite et diligence de :

1^o M. Pierre Forestier, propriétaire, demeurant à la Bagerie, commune de Gennes ;

2^o M. Antoine Forestier, cultivateur, demeurant à Gennes ;

3^o M^{lle} Anne Forestier, domestique, majeure, demeurant à Saint-Georges-sur-Loire ;

4^o M. Armand Forestier, carrier, demeurant à Trèves-Cunault ;

5^o M. Jules Forestier, soldat au 64^e de ligne, à Nantes ;

6^o M^{lle} Hermance Forestier, épouse assistée et autorisée de M. Auguste Besnard, restaurateur, demeurant à Angers, et celui-ci pour la validité ;

7^o M^{lle} Marie Forestier, épouse assistée et autorisée de M. Louis Besnard, carrier, demeurant à Trèves-Cunault, et celui-ci pour la validité ;

8^o M^{lle} Victoire Forestier, veuve de M. Abel Fremin, sans profession, demeurant aux Tuffeaux, commune de Chené-Hutte-les-Tuffeaux ;

Demandeurs, ayant M^e V. Le Ray pour avoué ;

Contre :

M^{lle} Eugénie Martineau, sans profession, veuve de M. Vincent Forestier, demeurant commune de Trèves-Cunault, prise en sa qualité de tutrice naturelle et légale du sieur Hippolyte Forestier, son fils mineur, ayant les mêmes droits que les requérants ;

Défenderesse, ayant M^e Beaurepaire pour avoué ;

En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de : M. Pierre-Auguste Forestier, agissant au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Hippolyte Forestier, sus-nommé ;

Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e Bourdais, notaire à Gennes, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés :

Commune de Gennes.

1^{er} LOT.

Vingt-trois ares de terre, situés au devant de la Bardinière, compris au plan cadastral sous le numéro 1367 de la section B, joignant d'un côté Jamin et Renard, d'autre côté Charrier et autres, d'un bout un sentier, d'autre bout veuve Marquer.

2^e LOT.

Trente-huit ares vingt centiares de terre, situés à l'Ouche-au-Breton, compris au plan cadastral sous les numéros 109, 110, 111 et 112 de la section B, joignant d'un côté Esnault-Lecyvre, d'autre côté la route, d'un bout M^{lle} de Jourdan, d'autre bout un sentier.

3^e LOT.

Dix-neuf ares soixante-quinze centiares de terre, au même lieu, compris au plan cadastral sous les numéros 48 et 49 p de la section B, joignant d'un bout un sentier, d'autre bout Forestier, d'un côté veuve Delalande, d'autre côté Esnault-Lecyvre.

4^e LOT.

Vingt-deux ares quatre-vingts centiares de terre, situés au Sabatin, compris au plan cadastral sous le numéro 40 de la section B, joignant d'un bout M^{lle} de Jourdan et Besnard-Laroche, d'autre bout Corbineau ; d'un côté M^{lle} de Jourdan, d'autre côté Corbineau.

5^e LOT.

Vingt-trois ares cinquante centiares de terre, situés au même lieu, compris

au plan cadastral sous le numéro 42 de la section B, joignant d'un côté Auguste Forestier et M^{lle} de Jourdan, d'autre côté Corbineau, d'un bout le même, d'autre bout Auguste Forestier.

6^e LOT.

Seize ares trente-trois centiares de terre, situés au même lieu, compris au plan cadastral sous le numéro 43 de la section B, joignant d'un côté Auguste Forestier, d'autre côté la route, d'un bout un chemin, d'autre bout Lecyvre.

7^e LOT.

Six ares vingt centiares de terre, situés au même lieu, ou les Cinq-Bois-solées, compris au plan cadastral sous le numéro 122 p de la section B, joignant d'un côté M^{lle} de Jourdan, d'autre côté Antoine Forestier, d'un bout M. Charles d'Achon, d'autre bout la route.

8^e LOT.

Dix-neuf ares vingt centiares de vigne, situés au Clos-Fremont, canton de Thoré, compris au plan cadastral sous le numéro 283 de la section A, joignant d'un côté M^{lle} de Jourdan, d'autre côté Edouard Sigogne, d'un bout M^{lle} de Jourdan et Placide Rousseau, d'autre bout Depin.

9^e LOT.

Trois ares vingt centiares de terre en jardin, situés au Pont-Briand, compris au plan cadastral sous le numéro 841 de la section A, joignant d'un bout le ruisseau, d'autre bout M. Charles d'Achon, d'un côté M. Jean Bemarol, d'autre côté veuve Foucher.

10^e LOT.

Une maison, sise à Gennes, à la Cohue, composée : au rez-de-chaussée, d'une vaste cuisine et de deux pièces à côté ; d'une grande chambre au premier étage, régnant sur la cuisine, avec grenier sur le tout ; petite cour au fond de laquelle se trouve une cave voûtée, chambre au-dessus surmontée d'un grenier en bas-côté ; le tout formant un ensemble, joignant d'un bout la rue, d'un côté Erard, d'autre bout et d'autre côté Rousseau, compris au plan cadastral sous le numéro 929 de la section A.

11^e LOT.

Un logement, situé à Gennes, appelé Mardron, comprenant maison principale, composée de plusieurs pièces au rez-de-chaussée, plusieurs pièces au premier étage, grenier couvert en ardoises, autre bâtiment comprenant diverses servitudes, cour, jardin, verger et vigne, sept caves et un pressoir ; le tout formant un ensemble porté au plan cadastral sous les numéros 889 et 301 de la section A, pour une contenance de trente-neuf ares, joignant au nord le ruisseau des Moulins, au levant le chemin montant à l'église, au midi veuve Delaunay, la cure et M^{lle} de Jourdan, au couchant M^{lle} de Jourdan.

Commune de Trèves-Cunault.

12^e LOT.

Seize ares cinquante centiares de bois, situés à la Plancher-Poirier-Veau, joignant d'un côté Leblanc, d'un bout M. Dupuis, compris au plan cadastral sous le numéro 282 de la section B.

MISES A PRIX.

Les immeubles ci-dessus seront vendus aux enchères publiques sur les mises à prix ci-après, savoir :

1^{er} Le morceau de terre désigné sous le premier lot, sur la mise à prix de cinq cents francs, ci... 500 fr.

2nd Le morceau de terre désigné sous le deuxième lot, sur la mise à prix de mille francs, ci... 1,000 »

3rd Le morceau de terre désigné sous le troisième lot, sur la mise à prix de trois cents francs, ci... 300 »

4th Le morceau de terre désigné sous le quatrième lot, sur la mise à prix de deux cents francs, ci... 200 »

5th Le morceau de terre désigné sous le cinquième lot, sur la mise à prix de trois cents francs, ci... 300 »

6th Le morceau de terre désigné sous le sixième lot, sur la mise à prix de deux cents francs, ci... 200 »

7th Le morceau de terre désigné sous le septième lot, sur la mise à prix de quatre-vingts francs, ci... 80 »

8th Le morceau de vigne désigné sous le huitième lot, sur la mise à prix de mille francs, ci... 1,000 »

9th Le morceau de terre en jardin désigné sous le

A reporter. 3,580 »

Report. 3,580 »
neufième lot, sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci... 150 »

10th La maison désignée sous le dixième lot, sur la mise à prix de deux mille francs, ci... 2,000 »

11th Le logement situé à Gennes, appelé le Mardron, désigné sous le onzième lot, sur la mise à prix de quatre mille francs, ci... 4,000 »

12th Le bois désigné sous le douzième lot, situé commune de Trèves-Cunault, sur la mise à prix de vingt francs, ci... 20 »

Total des mises à prix : neuf mille sept cent cinquante francs, ci... 9,750 »

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e BOURDAIS, notaire à Gennes (Maine-et-Loire), dépositaire du cahier des charges ;

2^o A M^e V. LE RAY, avoué, poursuivant la vente ;

3^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué, co-licitant.

Pour extrait conforme aux prescriptions du Code de procédure civile, rédigé par l'avoué soussigné.

Saumur, le treize septembre mil huit cent soixante-dix-huit.

Enregistré à Saumur, le septembre mil huit cent soixante-dix-huit, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE. (450)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE ROUSSEL, PIERRE.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 13 septembre 1878, le sieur Roussel, Pierre, marchand tailleur à Saumur, rue de la Tonnelie, a été déclaré en état de faillite ouverte, à la date dudit jour, 13 septembre 1878.

M. Frugier, Henri, a été nommé juge-commissaire, et M. Gustave-Philippe Doussain, expert-comptable à Saumur, syndic provisoire.

Le greffier, L. BONNEAU. (451)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, près le Champ-de-Foire, rue Fardeau, n^o 23,

COUR ET JARDIN.

S'adresser audit M^e CLOUARD.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

MAISON EN TRÈS-BON ÉTAT

A Saumur, rue Saint-Jean, n^o 59, près la rue d'Orléans.

S'adresser audit M^e CLOUARD.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saint-Florent, près Saumur, actuellement occupée par la Société l'Union ;

ET UNE AUTRE MAISON

Située également à Saint-Florent occupée par M. Taveau, menuisier.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire. (398)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

OU A LOUER

PRÉSENTEMENT,

LA MAISON DE MAITRE DE PLAISANCE

Commune de Villebriant, à 3 kilomètres de Saumur,

Avec cour, servitudes et grand jardin.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

VENTE

DE

BOIS TAILLIS ET PEUPLIERS

Le dimanche 6 octobre 1878, à midi, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, à la vente par adjudication de :

1^{er} La coupe de dix-neuf hectares six ares de bois taillis, essence de chêne, située à l'Espinau, joignant du levant, du midi et du couchant M^{lle} Feuillant, et du nord le chemin de la Vente.

2nd Celle de quatre-vingt-treize ares cinquante centiares de châtaigneraie, située près le Pavé-de-Berge, joignant de toutes parts M^{lle} Feuillant.

3rd Celle de un hectare trente-huit ares cinquante centiares de châtaigneraie, située au Plessis, joignant de tous côtés M^{lle} Feuillant.

4th Et quatre cent quatre-vingt-quatorze peupliers, divisés en cinq lots et complantés sur les fermes du Moulin, de Cravent et de la Blanchirie ;

Le tout sis à Allonnes, dépendant de la terre du Bellay, appartenant à M^{lle} Feuillant.

S'adresser, pour voir les coupes et les peupliers, à M. Druessé, régisseur, au château du Bellay, à Allonnes ;

Et, pour tous renseignements, audit M^e DENIEAU, dépositaire du cahier des charges. (454)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS.

Le mardi 17 septembre 1878, à neuf heures du matin, et le dimanche 22 septembre 1878, à midi,

En la maison sise à Montreuil-Bellay, Porte-Neuve, où est décédé M. Adolphe COUSINEAU, notaire honoraire, ancien receveur particulier des finances.

Il sera procédé à la vente mobilière des meubles meublants et effets mobiliers dépendant de la succession de M. Cousineau.

On vendra :

Plusieurs lits complets, draps, serviettes, linge, vaisselle et batterie de cuisine, vins en bouteilles, blanc et rouge, 2,000 bouteilles vides, pierres à bâtir, bois de chauffage, tables, chaises, meubles de salon et de salle à manger, bibliothèque, garde-robe, armoires, buffets et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

BONNE BOULANGERIE

A VENDRE

Aux environs de Saumur.

50,000 francs d'affaires par an.

S'adresser au bureau du journal.

18, rue Beaurepaire, Saumur.

L. LE BRAS

BANQUIER

LA MAISON SE CHARGE :

1^o De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.

2^o De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rente, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.

3^o L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.

4^o De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.

5^o De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.

6^o De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.

7^o De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.

8^o Service de chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur.

On répond aux lettres par retour de courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt. Les bureaux sont ouverts de 9 à 6 heures, dimanches et fêtes exceptés.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

A LOUER

A la Toussaint,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, 99. S'adresser à ce notaire. (456)

A LOUER

MAISON

Située avenue du Champ-de-Foire, à Saumur,

Composée de deux pièces, et d'un cellier en soubassement ; de deux chambres et d'un cabinet au premier étage ; même disposition au second étage ;

Grenier, jardin, pompe et cabinet. S'adresser à M. SARGENT, rue Saint-Lazare. (456)

A VENDRE

UNE BONNE CHIENNE D'ARRÊT

Agée de quatre ans.

S'adresser à M. MASSON, propriétaire àigné, près les Petits-Cabarets, commune des Ulmes. (454)

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un principal clerc.

ON DEMANDE UN COMPTABLE pour toute la journée. S'adresser au bureau du journal.

DÉPOT

DES FORGES DU BERRY

SPECIALITÉ

DE FILS GALVANISÉS

Pour Vignes.

M. L. GARARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, cote ce fil fer 60 fr. les 100 kil., n^o 16.

Toutes les boîtes portent une étiquette avec cette inscription : Fil fer du Berry. (237)

MÉDOC. 150 fr. la barrique et au-dessus. Échantillons franco contre 2 fr. en timbres-poste. Ecrire à P. RANTIER, propriétaire à Pauliac (Médoc). (231)

PÊCHE APPAT INFALLIBLE à la ligne. Carpe, Barbillon, Chabot, Brème, Gardon. Pas de ruse. Pour recevoir franco recette d'appât et pêche, envoyer 2 fr. en mandat, à J. BOUQUON, à Vierzon (Cher). (231)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. RIELLANT DENTISTE.

Place de la Bilange, n^o 4.